



Les bus sous l'œil des caméras vidéos

Pour lutter contre les incivilités, l'entreprise Transports publics du Choletais a investi 120 000 euros dans un système de surveillance vidéo. 88 caméras ont été installées.

Le Courrier de l'Ouest – Samedi 24 février 2018



L'œil de la vidéo dans les bus

Transports publics du Choletais vient d'investir 120 000 € dans l'achat de 88 caméras vidéos.

Freddy REIGNER

freddy.reigner@courrier-ouest.com

Pourquoi choisir la vidéo ?

À l'automne 2016, les bus de Transports publics du Choletais ont été le théâtre de plusieurs cas d'incivilités. Malgré l'action des deux médiateurs qui peuvent se déplacer sur les lignes de bus, malgré les actions mises en œuvre avec la Police nationale et la Police municipale, il est apparu qu'il était « temps de passer à autre chose » selon les mots de Marc Delayer, le directeur de TPC. En clair : installer des caméras vidéo. « On a connu des épisodes conflictuels, poursuit le responsable de TPC. Il y a eu des tentatives d'arrachage de caisses, des fraudes au titre de transport, des portes forcées qui nécessitent l'arrêt du bus... » Ce climat a provoqué une prise de décision.

Quel est le dispositif ?

Au total, 88 caméras sont installées dans les 35 bus de TPC (31 bus standards et 4 midibus). Soit environ 3 caméras par véhicule. Une est installée au-dessus de la cabine du chauffeur, une autre à l'avant pour surveiller la partie avant et la montée dans le bus, une dernière dans le fond pour surveiller l'arrière et la 3^e porte. « Le chauffeur a aussi à sa disposition une pédale d'urgence, qui une fois actionnée alerte aussitôt les forces de police », glisse Marc Delayer. Le dispositif vidéo représente un investissement de 120 000 €, « un investissement important pour l'entreprise ».

Quelle est la procédure ?

Le dispositif vidéo de TPC a été déclaré en préfecture et à la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés). « Si un fait doit être regardé de plus près, on va prendre l'enregistrement et la direc-



Pour dissuader les récalcitrants, chaque bus de TPC est équipé de trois caméras vidéos.

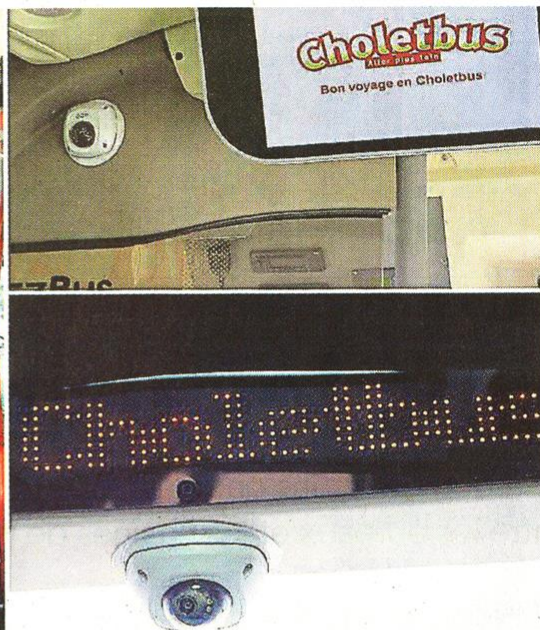


Photo CO - Etienne LIZAMBARD

tion de TPC, uniquement la direction, va visionner la bande. Si une situation nous apparaît délictuelle, on la transmet à la police. Tout ceci est très encadré. » Et comme le rappelle Jean Lelong, l'adjoint à la sécurité, « l'image est une preuve judiciaire. »

La vidéo est-elle efficace ?

Oui, selon le directeur de TPC. « Tous mes collègues qui sont passés à la vidéo, notamment celui de Troyes avec qui j'ai récemment parlé, disent qu'il y a une vraie diminution des faits qui posent problème, dit Marc Delayer. Cela ne règle pas tout, mais ça soulage les choses. » « À Cholet, c'est un petit noyau de multi-récidivistes qui paralysent les services », note le commissaire Salah Belbellaa.

Quel est le taux de fraude ?

« Il n'est pas élevé », répond Marc Delayer. Qui s'appuie sur un nombre important d'abonnés (5 500 à l'année)

et donc sur des clients stables et bons payeurs. « Les abonnements représentent 60 % du trafic. » En 2017, TPC a enregistré 4,7 millions de voyages.

A SAVOIR

Et les caméras du centre ?

La vidéo dans les bus de TPC fait écho aux caméras installées dans le centre-ville. Elles sont au nombre de douze. On les retrouve aux Arcades Rougé, sur la place Travot et devant l'Hôtel de Ville, « devenu un lieu de rencontres pour certaines bandes de jeunes », comme le souligne Jean Lelong, l'adjoint à la sécurité, qui précise : « Avec la vidéo, on n'a plus

du tout les mêmes histoires qu'avant. On a moins de bagarres notamment, c'est flagrant. » En 2017, la vidéo a été utilisée pour visionner 28 faits, 12 ayant connu une suite judiciaire. À côté de ça, la Ville dispose aussi de 6 caméras mobiles. « On les utilise, par exemple, lors du carnaval. On les dispose sur le parcours du défilé pour tout sécuriser. »

Des caméras dans les bus contre les incivilités

La vidéoprotection équipe tout le réseau Choletbus, en complément du travail de médiateurs. Si plainte il y a, elle va aussi faciliter l'enquête de police.

88 caméras

Depuis le 12 février, Transports publics du Choletais (TPC) a équipé ses 31 bus du réseau Choletbus de 88 caméras de vidéoprotection. L'investissement de l'établissement public à caractère industriel et commercial s'élève à 144 000 € TTC (toutes taxes comprises).

En 2016 déjà, douze caméras de vidéoprotection avaient été installées en centre-ville de Cholet. La Ville en possède également « six mobiles, que l'on peut déplacer en fonction des besoins et sur un périmètre précis : pour sécuriser le carnaval, par exemple », détaillait, vendredi, l'adjoint au maire en charge de la sécurité, Jean Lelong, lors du lancement officiel.

Des incivilités

La décision fait suite « à des incivilités et des relations conflictuelles qui avaient marqué l'automne 2016 », précise Marc Delayer, directeur général de TPC. Et de les énumérer : « Décompressions de portes pour les ouvrir hors arrêt, tentative d'arrachage de la caisse, actes de vandalisme (graffitis, dégradations de sièges, vols de marteaux de sécurité...), contrôle de tickets qui se passe mal. »

En cas de problèmes, les chauffeurs disposent déjà d'une pédale d'urgence qui alerte TPC, lequel prévient la police si nécessaire.

Concernant les faits enregistrés par les caméras en centre-ville, « sur 28 faits en 2017, douze ont fait l'objet de suites judiciaires, appuie Jean Lelong. Ce qui est flagrant, c'est qu'il y a beaucoup moins de bagarres et de destruction de biens publics depuis leur installation. »

Des médiateurs

Transports publics du Choletais, missionné par l'Agglomération du Choletais (AdC), précise qu'avant d'installer cet équipement, « plusieurs actions ont été mises en œuvre, en



À gauche, Marc Delayer, le directeur général de Transports publics du Choletais, et Marc Grémillon, adjoint de l'agglomération, responsable du groupe transport.

lien avec la police nationale et municipale » contre les incivilités, dont le « renforcement de la présence du personnel d'exploitation ».

Deux médiateurs du service de développement social de l'AdC – postes qui existent depuis une vingtaine d'années – « interviennent aussi à la demande. Ils sont là pour déminer. Mais nous avons une approche globale. Nous travaillons également avec les établissements scolaires, les centres sociaux, les familles », détaille Marc Delayer. « Les médiateurs interviennent aussi bien pour Choletbus qu'à Glisséo ou en centre-ville. Mais la prévention a ses limites. Si tout est épuisé, c'est la répression », prévient Jean Lelong.

Respect de la vie privée

En cas de problème, « les enregistrements sont uniquement visualisés par la direction de TPC, et par la police s'il y a une procédure judiciaire », insiste Marc Delayer.

Le commissaire Salah Belbellaa félicite « cet effort d'investissement technique qui facilite l'enquête

dans un cadre légal ».

Et du côté des salariés ? « Le dispositif les rassure. Certains ont pensé qu'on allait les espionner, mais ils ont compris que c'était avant tout pour leur bien. L'essentiel du personnel est satisfait », ajoute le directeur de TPC.

Sylvie ARNAUD.

Choletbus en quelques chiffres

Transports publics du Choletais (TPC) compte environ 5 500 abonnés annuels : 4 000 scolaires, 500 retraités et 1 000 actifs.

En 2017, le réseau Choletbus a enregistré 4,7 millions de voyages pour 60 % de voyageurs avec abonnement et 40 % d'acheteurs ponctuels

de tickets.

Concernant la fraude, « on ne met qu'une centaine d'amendes par an. C'est très limité, car les conducteurs sont très attentifs et le public monte par l'avant », précise le directeur général. TPC emploie sept contrôleurs assermentés.